

conditions générales de vente

ARTICLE 1er : OBJET DU CONTRAT ET CONTENU DE LA PRESTATION :

1.1: OBJET DU CONTRAT :

Aux termes et conditions des présentes, le CLIENT confie au PRESTATAIRE, qui accepte : la création et le développement de son site WEB ou de tout autre application informatique développée pour Internet.

1.2: CONTENU DE LA PRESTATION :

Les prestations portent sur la réalisation d'un site WEB selon les spécificités fixées dans le cahier des charges arrêté par le CLIENT et remis au PRESTATAIRE sous forme écrite.

Ces prestations comprennent :

- la réalisation de l'architecture technique
- l'intégration des données transmises par le CLIENT
- la mise en exploitation du site WEB et son référencement

1.3: DUREE DU CONTRAT :

Le contrat prend effet à sa signature et s'achève avec le paiement complet du prix par le CLIENT.

ARTICLE 2 : COLLABORATION ET INFORMATION DES PARTIES :

2.1: COLLABORATION DU CLIENT :

La collaboration étroite et permanente entre le CLIENT et le PRESTATAIRE est indispensable à la réussite du projet.

2.2 : COMMUNICATION ENTRE LES PARTIES :

Sauf procédure particulière prévue au contrat, les parties conviennent de communiquer de manière privilégiée par courrier électronique.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES :

3.1 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE :

Le PRESTATAIRE est soumis à une obligation de moyens aux termes de laquelle il s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du site WEB du CLIENT, à sa mise en ligne et son référencement.

Le PRESTATAIRE s'engage :

- à ce que le site WEB du CLIENT soit conforme aux spécifications du cahier des charges et de la charte graphique;
- et à respecter les délais indiqués à l'ARTICLE 4.

Il s'oblige à être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle.

En qualité de réalisateur du site WEB, le PRESTATAIRE garantit le CLIENT contre tout recours ou action que pourrait lui intenter toute personne qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie des éléments visuels ou sonores fournis par le PRESTATAIRE.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait toutefois être engagée en cas de dysfonctionnement de la part de l'hébergeur ou de tout éventuel rejet de l'indexation par les moteurs de recherches.

3.2 : OBLIGATIONS DU CLIENT :

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE les moyens financiers, matériels, techniques et humains ainsi que tous les éléments nécessaires à la conception et à la réalisation du site WEB tel qu'il a été défini d'un commun accord et dans les délais fixés à l'ARTICLE 4.

Le CLIENT est pleinement responsable des éléments (textes, musiques, photographies...) apportés au PRESTATAIRE et s'engage à détenir en propre les droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre de son site WEB.

Le CLIENT doit justifier de la titularité de la marque ou du nom commercial identique au nom de domaine envisagé.

Il s'engage également à déclarer le site à la CNIL (par écrit CNIL 21, rue Saint-Guillaume - 75340 PARIS cedex 7, ou sur son site <http://www.cnil.fr>, rubrique DECLARER), dès lors qu'il constitue un traitement de données personnelles et à communiquer le numéro de déclaration au PRESTATAIRE afin que celui-ci le fasse figurer sur le site.

Le CLIENT, dès qu'il disposera du site WEB, deviendra éditeur de son site et devra alors veiller au respect de la réglementation applicable à la diffusion d'information sur INTERNET (droit de la propriété intellectuelle, droit de la consommation, droit fiscal,...) et prendre toutes les dispositions destinées à assurer la protection de l'ordre public.

D'une manière générale, le CLIENT garantit expressément le PRESTATAIRE de tout recours de quelque nature que ce soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du PRESTATAIRE au titre du contenu du site WEB réalisé, de son nom, de son utilisation par lui-même ou par des tiers.

3.3: FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, les catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunication ou du réseau électrique.

ARTICLE 4 : ETAPES DE REALISATION DU SITE WEB :

La procédure de réception a pour objectif de permettre au CLIENT de valider chacune des étapes de réalisation du site WEB.

4.1 : RECEPTION DE LA VERSION PROVISoire DU SITE WEB :

Dans le délai de deux semaines (2 semaines) suivant la remise par le CLIENT des informations nécessaires à la réalisation du site WEB, le PRESTATAIRE établira une maquette graphique du site WEB en tenant compte du cahier des charges.

Pour chaque maquette, il concevra un modèle de page d'accueil et fournira une adresse URL temporaire du site permettant au CLIENT de visualiser en ligne le projet.

Le CLIENT dispose d'un délai de huit jours (8 jours) ouvrables à compter de la réception du projet pour valider la maquette ou émettre, avec précision, d'éventuelles réserves sur le projet.

En cas de remarques, le PRESTATAIRE dispose d'un délai de trois jours (3 jours) ouvrables à compter de leur réception, pour mettre à jour le projet.

En cas de réserves, le projet devra être modifié par le PRESTATAIRE sous soixante-douze heures (72 heures).

Si lors de la seconde réception de la maquette, le CLIENT considère, en justifiant par écrit ses remarques auprès du PRESTATAIRE que le projet suscite encore un nombre important de remarques et ne peut faire l'objet d'un développement complémentaire permettant d'aboutir à une mise en exploitation du site, le CLIENT aura la possibilité de procéder à la résiliation du contrat, sans règlement financier autre que celui du versement des acomptes prévus à l'ARTICLE 6, toute phase commencée à la date de résiliation, même non achevée, étant due.

4.2 : RECEPTION DE LA VERSION DEFINITIVE DU SITE WEB :

Dans un délai de deux semaines (2 semaines) suivant l'approbation de la version provisoire, le PRESTATAIRE délivrera au CLIENT une version définitive du site WEB.

A réception de la version définitive, le CLIENT dispose d'un délai de huit jours (8 jours) ouvrables pour valider la version définitive ou émettre, avec précision, d'éventuelles réserves.

En cas de réserves, la version devra être modifiée par le PRESTATAIRE sous soixante-douze heures (72 heures).

A défaut de réponse dans le délai précité, la version définitive soumise au CLIENT est considérée comme validée par celui-ci.

4.3 : MISE EN LIGNE :

Dans les soixante-douze heures (72 heures) de l'approbation du site par le CLIENT, le PRESTATAIRE procédera à la mise en ligne du site WEB du CLIENT auprès de l'hébergeur.

En l'absence de dysfonctionnement mentionné par le CLIENT pendant les trois jours (3 jours) de tests dans les conditions du réseau, le CLIENT sera considéré comme avoir réceptionné définitivement le site WEB ou la prestation de programmation effectuée.

4.4 : REFERENCement :

Dans les soixante-douze heures (72 heures) de l'approbation du site par le CLIENT, le PRESTATAIRE procédera à l'indexation du site WEB auprès du moteur de recherche GOOGLE. Le CLIENT est informé que les délais de référencement dépendent de GOOGLE et qu'un délai de trois semaines (3 semaines) est le délai minimum pour une bonne indexation.

ARTICLE 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE :

5.1 : DROIT D'AUTEUR :

Le PRESTATAIRE est l'auteur du site WEB. A ce titre, il est investi de l'intégralité des droits d'auteur sur celui-ci, conformément à la propriété intellectuelle.

5.2 : CESSION DE DROITS ET REMUNERATION :

Le montant du présent contrat comprend la cession des droits patrimoniaux au CLIENT.

Les droits de propriété intellectuelle seront transférés à réception du paiement intégral des sommes prévues à l'ARTICLE 6.

5.3 : MENTION DU NOM DU PRESTATAIRE :

Le nom du PRESTATAIRE doit être cité dans une page du site WEB «crédit», indétachable de l'architecture du site et accessible de la page «accueil».

ARTICLE 6 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :

6.1 : REMUNERATION GLOBALE :

Le CLIENT versera au PRESTATAIRE une rémunération globale, forfaitaire et définitive définie au présent contrat.

Le paiement se fera, sauf disposition contraire convenue entre les parties, dans les conditions suivantes :

- 30% à la signature du contrat,
- le solde à la mise en ligne.

Toute phase commencée, même non achevée pour quelque cause que ce soit, reste due.

6.2 : INTERETS DE RETARD :

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme portera automatiquement intérêt sans formalité préalable à compter de ladite échéance et jusqu'à paiement intégral, à un taux minimum égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal pour l'année en cours, sans excéder les limites prévues par la loi.

6.3 : SUSPENSION DES PRESTATIONS :

La prestation du PRESTATAIRE est suspendue à la réception du paiement dans les conditions et calendrier fixés aux présentes.

Aucune pénalité ne pourra être réclamée dès lors que le retard pris dans l'exécution de la prestation est du à un retard de paiement.

6.4 : PRIX DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Si le PRESTATAIRE doit acquérir, de manière onéreuse, des droits sur différents éléments (sons, textes, images, ...) il doit, avant toute acquisition, obtenir l'aval du CLIENT.

La cession de ces droits sera établie par le cédant directement au nom du CLIENT, qui devra en acquitter le prix dès réception de la facture correspondante.

ARTICLE 7 : CONTRAT DE MAINTENANCE ET CONTRAT D'ABONNEMENT :

7.1 : La maintenance comprend la mise à jour et l'actualisation des bases de données, une veille technologique et le référencement permanent auprès des principaux moteurs de recherche. Le contrat de maintenance vient compléter, au choix du CLIENT, celui visant la création et le développement du site internet commandé.

7.2 : Les parties peuvent également opter pour un contrat d'abonnement englobant la création, le développement et la maintenance du site internet commandé.

7.3 : Les contrats de maintenance et d'abonnement sont d'une durée minimale de 24 mois, renouvelable par tacite reconduction sauf préavis de rupture donné par le CLIENT par courrier recommandé avec avis de réception et respect d'un délai de prévenance de trois mois (3mois) avant la date anniversaire du contrat.

Par ailleurs, toute résiliation unilatérale et anticipée par le CLIENT du contrat, dès lors que celui-ci est exécuté par le PRESTATAIRE, rendra immédiatement exigible le prix global et forfaitaire convenu restant du à la date de résiliation, sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par le PRESTATAIRE.

ARTICLE 8: REFERENCE AU CLIENT :

Le PRESTATAIRE est autorisé, dans le cadre de sa promotion commerciale, à mentionner le nom du CLIENT et à faire référence au site WEB conçu pour son compte.

ARTICLE 9 : DECLARATIONS :

Le CLIENT déclare connaître Internet, ses caractéristiques et ses limites. Il reconnaît notamment que :

- les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée,
- les utilisateurs du site WEB hébergé sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde, et que partant, le contenu du site WEB peut être reproduit, représenté ou plus généralement, diffusé sans aucune limitation géographique,
- les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et que toute communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le CLIENT sous sa seule responsabilité.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes conditions, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

Chacune des parties s'engage à garder strictement confidentiels toutes informations et tous entretiens et documents qui auront été portés à la connaissance de l'une ou de l'autre des parties dans le cadre du présent contrat et quelqu'en soit sa nature.

ARTICLE 10 : RESILIATION :

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention sera résiliée de plein droit sans préjudice de dommages intérêts dont les parties pourraient prétendre.

Le contrat sera résilié par lettre recommandée avec accusé réception après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé réception demeurée sans effet pendant quinze jours (15 jours).

En cas de résiliation, chaque partie devra remettre à l'autre partie, dans les huit jours (8 jours) suivant la date d'effet de la cessation du contrat et contre décharge, tous les documents fournis par l'autre partie que celle-ci détiendrait dans le cadre du contrat.

La résiliation aboutira à la facturation par le PRESTATAIRE au CLIENT de toute phase commencée même non achevée à la date de résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'ARTICLE 6.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE :

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de NANTES, même pour les procédures d'urgence ou conservatoire en référé ou par requête, et nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.